

À L'USAGE EXCLUSIF DES CONSEILLERS

VUE D'ENSEMBLE

du portefeuille d'assurance-vie

FINANCIÈRE SUN LIFE

Temporaire Sun Life

Vie universelle Sun Life II

Vie Protection Sun Life avec participation II

Vie Capitalisation Sun Life avec participation II

Vie Accélération Sun Life avec participation

La Financière Sun Life offre une vaste gamme de solutions d'assurance-vie pour répondre aux besoins particuliers de vos clients, qu'il s'agisse de couvrir un besoin temporaire ou de bâtir un plan à long terme pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Le présent guide vous fournit une vue d'ensemble des formules offertes et des caractéristiques de celles-ci pour vous aider à choisir la solution qui conviendra le mieux aux besoins de vos clients.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Financière 
Sun Life

TABLE DES MATIÈRES

TEMPORAIRE SUN LIFE	3
VIE UNIVERSELLE SUN LIFE II	4
VIE PROTECTION SUN LIFE AVEC PARTICIPATION II	5
VIE CAPITALISATION SUN LIFE AVEC PARTICIPATION II	6
VIE ACCÉLÉRATION SUN LIFE AVEC PARTICIPATION	7

TEMPORAIRE SUN LIFE

La **Temporaire Sun Life** procure une protection abordable aux clients pour répondre à des besoins temporaires. À mesure que leurs besoins évoluent, les clients bénéficient d'une assurance leur donnant la souplesse d'adapter leur couverture en fonction de leurs besoins futurs.

Les catégories de tarification préférentielle (catégories 1, 2 et 4) ne sont pas offertes pour la **Temporaire Sun Life** aux clients dont l'âge le plus proche à l'établissement est de 40 ans ou moins et qui demandent un montant d'assurance inférieur à 500 000 \$.

Marché cible	<p>Particuliers qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> veulent couvrir un risque temporaire; recherchent la souplesse pour s'adapter à l'évolution des besoins, en passant par le processus de tarification; désirent pouvoir transformer leur contrat temporaire en une assurance permanente en fonction de l'évolution de leurs besoins. <p>Propriétaires d'entreprise qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> veulent se protéger contre un risque temporaire plus important; cherchent un contrat d'une durée qui correspond à leurs plans d'affaires; veulent assurer plusieurs personnes dans un seul contrat.
Durées et âge à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Assurance sur une tête, ou sur deux têtes payable au premier décès <ul style="list-style-type: none"> – Terme de 10 ans : de 18 à 75 ans – Terme de 15 ans : de 18 à 70 ans – Terme de 20 ans : de 18 à 65 ans – Terme de 30 ans : de 19 à 55 ans
Formules offertes	<ul style="list-style-type: none"> Sur une tête : <ul style="list-style-type: none"> – La couverture d'assurance couvre seulement la personne assurée. – Le capital-décès est payé au décès de cette personne. Multiassurance : <ul style="list-style-type: none"> – Maximum par contrat : cinq assurances sur une tête ou quatre assurances sur une tête et une assurance sur deux têtes. – Option pouvant être exercée à tout anniversaire du contrat. Sur deux têtes payable au premier décès : <ul style="list-style-type: none"> – Deux personnes assurées. – L'Assurance de survivant et le Capital-décès automatique de survivant font partie du contrat. – La transformation d'une couverture sur deux têtes en deux contrats sur une tête n'est pas permise.
Assurances combinées	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à trois autres couvertures peuvent être ajoutées à tout anniversaire du contrat; chacune des couvertures additionnelles doit avoir une durée différente; maximum de 9 couvertures d'assurance par personne assurée ou de 15 couvertures d'assurance par contrat.
Paliers de taux	<ul style="list-style-type: none"> De 50 000 \$ à 99 999 \$ De 100 000 \$ à 249 999 \$ De 250 000 \$ à 499 999 \$ De 500 000 \$ à 999 999 \$ De 1 000 000 \$ à 4 999 999 \$ De 5 000 000 \$ à 15 000 000 \$* <p><i>* Pour les montants supérieurs à 15 000 000 \$, il faut obtenir un aperçu spécial</i></p>
Catégories pour la tarification	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie 1 : pas de nicotine depuis 60 mois, excellente santé et excellent style de vie Catégorie 2 : pas de nicotine depuis 24 mois, très bonne santé et très bon style de vie Catégorie 3 : pas de nicotine depuis 12 mois, bonne santé et bon style de vie Catégorie 4 : usage de nicotine, sous une forme quelconque, bonne santé et bon style de vie Catégorie 5 : usage de nicotine, sous une forme quelconque, santé et style de vie assez bons <p><i>Nota : ceux qui fument un gros cigare à l'occasion (12 par année) sont considérés comme étant dans la catégorie 3</i></p>
Possibilités de renouvellement et de transformation	<ul style="list-style-type: none"> Garantie renouvelable jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 85^e anniversaire de naissance de la personne assurée (de la personne assurée la plus âgée dans le cas d'une couverture d'assurance sur deux têtes) Garantie transformable jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 75^e anniversaire de naissance de la personne assurée (de la personne assurée la plus âgée dans le cas d'une couverture d'assurance sur deux têtes)
Transformation spéciale	<ul style="list-style-type: none"> La Temporaire Sun Life 10 ans et la Temporaire Sun Life 15 ans peuvent être transformées soit en une Temporaire Sun Life 20 ans ou une Temporaire Sun Life 30 ans.
Périodicité des primes et frais de contrat	<ul style="list-style-type: none"> 25 \$ par année 2,25 \$ par mois dans le cas d'un prélèvement bancaire
Garanties facultatives	<ul style="list-style-type: none"> Garantie Protection-renouvellement Garantie Assurance temporaire d'enfant Garantie Décès accidentel Garantie Exonération en cas d'invalidité totale Garantie Exonération en cas d'invalidité du propriétaire Garantie d'assurabilité Garantie Protection de l'entreprise Garantie Protection du partenaire d'affaires

VIE UNIVERSELLE SUN LIFE II

La **Vie universelle Sun Life II** réunit une assurance-vie permanente et une gamme diversifiée d'options de comptes de placement pour répondre aux besoins de protection et d'épargne des particuliers et des entreprises. Ce produit peut convenir aux clients qui recherchent la sécurité, les garanties, le besoin de diversifier les occasions de placement et, avant tout, la souplesse. La Vie universelle Sun Life II peut être la solution pour les clients qui cherchent à maximiser leur patrimoine, tout en ayant la souplesse de compléter leur revenu de retraite, au besoin. Les propriétaires d'entreprise qui recherchent une protection permanente assortie de souplesse pour répondre à leurs besoins changeants de liquidités peuvent trouver que la Vie universelle Sun Life II est une excellente solution.

Marché cible	Clients aisés âgés de 30 à 70 ans qui veulent : <ul style="list-style-type: none"> une solution d'assurance complète pour maximiser les possibilités d'épargne fiscalement avantageuses; des moyens de maximiser leur patrimoine; créer une base solide pour leurs enfants ou leurs petits-enfants; un moyen de répondre à leurs besoins de protection de leur entreprise et de planification de la relève. 	
Formules offertes	<ul style="list-style-type: none"> Assurance sur une tête Assurance sur deux têtes payable au premier décès, deux personnes assurées – l'Assurance de survivant et le Capital-décès automatique de survivant font partie du contrat Assurance sur deux têtes payable au dernier décès, CDA jusqu'au second décès, deux personnes assurées Assurance sur deux têtes payable au dernier décès, CDA jusqu'au premier décès, deux personnes assurées 	
Montants d'assurance offerts à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Minimum : 100 000 \$ – Capitaux inférieurs à ce montant offerts uniquement pour les transformations. Maximum : 15 000 000 \$ – Pour obtenir un aperçu d'un montant supérieur au maximum, communiquez avec votre directeur des ventes. 	
Options de capital-décès	<ul style="list-style-type: none"> Montant d'assurance plus compte du contrat Montant d'assurance uniforme Montant d'assurance uniforme plus indexation 	<ul style="list-style-type: none"> Montant d'assurance uniforme plus remboursement des paiements Montant d'assurance uniforme plus coût de base rajusté (CBR)
Options de coût de l'assurance (CDA) et âge à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Uniforme : de 18 à 85 ans Primes limitées pendant 10 ans : de 0 à 85 ans Primes limitées pendant 15 ans : de 0 à 85 ans Primes limitées pendant 20 ans : de 0 à 80 ans <p><i>Remarque : L'âge minimum à l'établissement pour tous les types de CDA est fixé à 18 ans.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'une assurance temporaire renouvelable annuellement (TRA) jusqu'à 85 ans : de 0 à 70 ans Taux d'une assurance temporaire renouvelable annuellement (TRA) jusqu'à 70 ans : de 0 à 55 ans <p><i>Remarque : L'âge maximum à l'établissement pour toutes les options capital-décès «uniforme plus» est de 70 ans.</i></p>

Paliers	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 100 000 \$ (uniquement pour transformation) De 100 000 \$ à 249 999 \$ De 250 000 \$ à 499 999 \$ De 500 000 \$ à 999 999 \$ De 1 000 000 \$ à 4 999 999 \$ 5 000 000 \$ ou plus
Situation quant à l'usage du tabac	<ul style="list-style-type: none"> Non-fumeur, fumeur ou jeunes
Frais de rachat	Déterminés en fonction d'un pourcentage du paiement cible <ul style="list-style-type: none"> 1^{re} année : 100 % 2^e année : 50 % 3^e année : 0 %
Frais de contrat	<ul style="list-style-type: none"> Aucuns
Valeur de rachat garantie	<ul style="list-style-type: none"> Offerte pour les CDA primes limitées, dès le 5^e anniversaire du contrat.
Options de comptes de placement	<ul style="list-style-type: none"> Compte à intérêt quotidien (CIQ) Comptes à intérêt garanti (CIG) 1, 3, 5 et 10 ans 19 comptes gérés, dont 7 qui reflètent le rendement des portefeuilles Granite Sun Life Un portefeuille géré : Compte diversifié Sun Life
Garanties facultatives	<ul style="list-style-type: none"> Garantie Décès accidentel Garantie d'assurabilité Garantie Exonération en cas d'invalidité totale Exonération protégeant le propriétaire – décès/invalidité/décès et invalidité Garantie Assurance temporaire d'enfant Garantie Protection de l'entreprise Assurance temporaire – T10, T10 avec Protection renouvellement, T15, T20 et T30
Caractéristiques spéciales	<ul style="list-style-type: none"> Accès au compte du contrat en cas d'invalidité Garantie Paiement anticipé au décès Prestation du vivant de la personne assurée

VIE PROTECTION SUN LIFE AVEC PARTICIPATION II

La **Vie Protection Sun Life avec participation II** est une assurance-vie entière permanente avec participation qui prévoit une croissance à long terme de la valeur de rachat et du capital-décès. Selon l'option de participation que le client choisit, le contrat du client peut croître à mesure que ses besoins évoluent. La Vie Protection Sun Life avec participation II est conçue pour les clients qui veulent s'assurer que leur patrimoine sera transmis intégralement à leurs bénéficiaires. Elle convient également aux clients qui souhaitent avoir la souplesse nécessaire pour accéder aux valeurs de rachat du contrat afin d'accroître leur revenu de retraite. Pour les clients qui désirent créer une base pour l'avenir financier de leurs enfants ou de leurs petits-enfants, la Vie Protection Sun Life avec participation II fournit une solution d'assurance-vie permanente.

Marché cible	<p>Clients aisés âgés de 45 à 60 ans qui veulent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une couverture permanente avec participation à prix abordable qui offre des garanties assorties de la possibilité d'une croissance à long terme, et avantageuse sur le plan fiscal, de la valeur de rachat; • une protection du patrimoine; • une maximisation de la valeur de la succession; • créer une base pour l'avenir financier de leurs enfants ou de leurs petits-enfants.
Options pour les périodes de paiement garanties et âge à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance sur une tête <ul style="list-style-type: none"> – Primes à vie : de 0 à 85 ans – 10 paiements : de 0 à 85 ans – 20 paiements : de 0 à 80 ans • Assurance sur deux têtes : <ul style="list-style-type: none"> – de 18 à 85 ans – de 18 à 85 ans – de 18 à 80 ans
Formules offertes	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance sur une tête • Assurance sur deux têtes payable au premier décès : – l'Assurance de survivant et le Capital-décès automatique de survivant font partie du contrat • Assurance sur deux têtes payable au dernier décès, primes jusqu'au premier décès (primes à vie seulement) • Assurance sur deux têtes payable au dernier décès, primes jusqu'au second décès
Paliers	<ul style="list-style-type: none"> • De 25 000 \$ à 49 999 \$ pour les personnes âgées de 0 à 17 ans • De 50 000 \$ à 99 999 \$ • De 100 000 \$ à 249 999 \$ • De 250 000 \$ à 499 999 \$ • De 500 000 \$ à 999 999 \$ • De 1 000 000 \$ à 15 000 000 \$* <p>* Pour les montants supérieurs à 15 000 000 \$, il faut obtenir un aperçu spécial</p>
Catégories pour la tarification	<ul style="list-style-type: none"> • Non-fumeur, fumeur ou jeunes
Options de participations	<ul style="list-style-type: none"> • Bonifications d'assurance libérée • Complément d'assurance : Garantie à vie • Réduction annuelle de la prime • Participations capitalisées • Paiement comptant

Valeur de rachat garantie	<ul style="list-style-type: none"> • En général, commence à la fin de la 5^e année 	
Avances sur contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Le minimum qu'on peut emprunter est de 250 \$. On peut obtenir une avance allant jusqu'à 100 % du total de la valeur de rachat, moins les intérêts pour un an, moins, s'il y a lieu, les dettes sur le contrat. 	
Options de non-déchéance	<ul style="list-style-type: none"> • Avance automatique de la prime • Assurance libérée réduite 	
Frais de contrat et mode de paiement	<ul style="list-style-type: none"> • 25 \$ par année • 2,25 \$ par mois dans le cas d'un prélèvement bancaire 	
Garanties facultatives	<i>Prime Plus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Offerte uniquement si les primes sont payées à vie ou pendant 20 ans • Offerte avec les options de participation suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – Bonifications d'assurance libérée – Complément d'assurance
	<i>Garanties complémentaires sans participation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie Décès accidentel • Garantie d'assurabilité • Garantie Exonération en cas d'invalidité totale • Exonération protégeant le propriétaire – décès/invalidité/décès et invalidité • Garantie Assurance temporaire d'enfant • Garantie Protection de l'entreprise • Assurance temporaire – T10, T10 avec • Protection-renouvellement, T15, T20 et T30
	<i>Caractéristiques spéciales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation du vivant de la personne assurée

VIE CAPITALISATION SUN LIFE AVEC PARTICIPATION II

La **Vie Capitalisation Sun Life avec participation II** offre une solution d'assurance-vie entière permanente avec participation, assortie de valeurs de rachat plus élevées dès les premières années du contrat. Ce produit peut convenir aux clients aisés qui désirent obtenir des valeurs de rachat rapidement afin de diversifier leur actif tout en protégeant leur patrimoine. Cette assurance peut être une bonne solution pour les clients qui cherchent à transmettre leur patrimoine d'une génération à l'autre, en créant une base solide pour leurs enfants ou leurs petits-enfants. Elle peut également convenir aux propriétaires d'entreprise qui ont besoin d'une protection tout en ayant accès aux valeurs de rachat en cas de besoin.

Marché cible	<p>Clients âgés de 50 ans et plus qui veulent :</p> <ul style="list-style-type: none"> des valeurs de rachat dans les premières années du contrat avec les avantages d'une croissance à long terme; une diversification de l'actif; une maximisation de la valeur de la succession; la possibilité de transmettre leur patrimoine d'une génération à l'autre, à leurs enfants ou leurs petits-enfants; une solution d'assurance pour entreprises qui offre des valeurs de rachat plus élevées dès les premières années du contrat et une croissance à long terme.
Options de périodes de paiement garanties et âge à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Assurance sur une tête <ul style="list-style-type: none"> – Paiement à vie : de 0 à 85 ans – 10 paiements : de 0 à 85 ans – 20 paiements : de 0 à 80 ans Assurance sur deux têtes : <ul style="list-style-type: none"> – de 18 à 85 ans – de 18 à 85 ans – de 18 à 80 ans
Formules offertes	<ul style="list-style-type: none"> Assurance sur une tête Assurance sur deux têtes payable au premier décès : – l'Assurance de survivant et le Capital-décès automatique de survivant font partie du contrat Assurance sur deux têtes payable au dernier décès, primes jusqu'au premier décès (primes à vie seulement) Assurance sur deux têtes payable au dernier décès, primes jusqu'au second décès
Paliers	<ul style="list-style-type: none"> De 250 000 \$ à 499 999 \$ De 500 000 \$ à 999 999 \$ De 1 000 000 \$ à 15 000 000 \$* <p>* Pour les montants supérieurs à 15 000 000 \$, il faut obtenir un aperçu spécial</p>
Catégories pour la tarification	<ul style="list-style-type: none"> Non-fumeur, fumeur ou jeunes
Options de participations	<ul style="list-style-type: none"> Bonifications d'assurance libérée Complément d'assurance : Garantie à vie Réduction annuelle de la prime Participations capitalisées Paiement comptant

Valeur de rachat garantie	<ul style="list-style-type: none"> En général, commence à la fin de la 1^{re} année 	
Avances sur contrat	<ul style="list-style-type: none"> Le minimum qu'on peut emprunter est de 250 \$. On peut obtenir une avance allant jusqu'à 100 % du total de la valeur de rachat, moins les intérêts pour un an, moins, s'il y a lieu, les dettes sur le contrat. 	
Options de non-déchéance	<ul style="list-style-type: none"> Avance automatique de la prime Assurance libérée réduite 	
Frais de contrat et mode de paiement	<ul style="list-style-type: none"> 25 \$ par année 2,25 \$ par mois dans le cas d'un prélèvement bancaire 	
Garanties facultatives	<i>Prime Plus</i>	<ul style="list-style-type: none"> Offerte uniquement si les primes sont payées à vie ou pendant 20 ans Offerte avec les options de participation suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – Bonifications d'assurance libérée – Complément d'assurance
	<i>Garanties complémentaires sans participation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Garantie Décès accidentel Garantie d'assurabilité Garantie Exonération en cas d'invalidité totale Exonération protégeant le propriétaire – décès/invalidité/décès et invalidité Garantie Assurance temporaire d'enfant Garantie Protection de l'entreprise Assurance temporaire – T10, T10 avec Protection-renouvellement, T15, T20 et T30
	<i>Caractéristiques spéciales</i>	<ul style="list-style-type: none"> Prestation du vivant de la personne assurée

VIE ACCÉLÉRATION SUN LIFE AVEC PARTICIPATION

La **Vie Accélération Sun Life avec participation** est une solution vie entière permanente avec participation conçue pour les clients aisés qui recherchent d'excellentes garanties et une croissance à long terme. Elle est offerte avec l'option de participation Complément d'assurance et est conçue pour les clients qui désirent obtenir des valeurs de rachat dès les premières années du contrat, et avoir payé toutes leurs primes en à peine huit ans. Cette solution peut convenir aux clients qui aiment l'idée d'avoir à s'engager à payer des primes pendant seulement huit ans, et qui cherchent à diversifier leurs actifs tout en maximisant la valeur à long terme de leur patrimoine.

Marché cible	Clients aisés âgés de 30 à 50 ans qui veulent : <ul style="list-style-type: none"> • une protection permanente qui sera entièrement payée après huit ans; • une solution pour protéger leur patrimoine tout en leur procurant des valeurs de rachat; • avoir accès à leurs valeurs de rachat tout au long de leur vie; • une diversification de l'actif; • créer une base financière pour leurs enfants. 	
Options de périodes de paiement garanties et âge à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance sur une tête <ul style="list-style-type: none"> – Paiement sur 8 ans : de 0 à 65 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance sur deux têtes <ul style="list-style-type: none"> – de 18 à 65 ans
Formules offertes	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance sur une tête • Assurance sur deux têtes payable au premier décès : – l'Assurance de survivant et le Capital-décès automatique de survivant font partie du contrat • Assurance sur deux têtes payable au dernier décès, primes jusqu'au second décès 	
Paliers	<ul style="list-style-type: none"> • De 250 000 \$ à 499 999 \$ • De 500 000 \$ à 999 999 \$ • De 1 000 000 \$ à 15 000 000 \$* <p>* Pour les montants supérieurs à 15 000 000 \$, il faut obtenir un aperçu spécial</p>	
Catégories pour la tarification	<ul style="list-style-type: none"> • Non-fumeur, fumeur ou jeunes 	
Options de participations	<ul style="list-style-type: none"> • Complément d'assurance (la seule option de participation offerte à l'établissement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonifications d'assurance libérée • Participations capitalisées • Paiement comptant

Valeur de rachat garantie	<ul style="list-style-type: none"> • En général, commence à la fin de la 1^{re} année 	
Avances sur contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Le minimum qu'on peut emprunter est de 250 \$. On peut obtenir une avance allant jusqu'à 100 % du total de la valeur de rachat, moins les intérêts pour un an, moins, s'il y a lieu, les dettes sur le contrat. 	
Options de non-déchéance	<ul style="list-style-type: none"> • Avance automatique de la prime 	
Frais de contrat et mode de paiement	<ul style="list-style-type: none"> • 25 \$ par année • 2,25 \$ par mois dans le cas d'un prélèvement bancaire 	
Garanties facultatives	<i>Garanties complémentaires sans participation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie Décès accidentel • Garantie d'assurabilité • Garantie Exonération en cas d'invalidité totale • Exonération protégeant le propriétaire – décès/invalidité/décès et invalidité • Garantie Assurance temporaire d'enfant • Garantie Protection de l'entreprise • Assurance temporaire – T10, T10 avec • Protection-renouvellement, T15, T20 et T30
	<i>Caractéristiques spéciales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation du vivant de la personne assurée

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre directeur des ventes ou visiter le site Web sunlife.ca/conseiller.

POURQUOI CHOISIR LA FINANCIÈRE SUN LIFE?

La Financière Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale. Au Canada, nous avons commencé à vendre de l'assurance-vie en 1871. Depuis, l'engagement que nous avons pris d'aider les gens à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de leur vie grâce à des produits de pointe, des conseils d'expert et des solutions novatrices nous a permis de faire connaître la Financière Sun Life, une marque en laquelle les gens ont confiance.

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2016.
820-4649 11-16

Financière 
Sun Life